

.../...

15-

Avis de la Commission Départementale des Sites

Date de la réunion : 27 Février 1969.

Commune : Fontainebleau

Objet : Problème posé concernant le déplacement des Croix implantées aux carrefours des routes à l'intérieur de la Forêt domaniale.

Rapporteur : M. de BERGEVIN.

Il est signalé à la Commission que le Conseil Général s'intéresse vivement au problème posé par les Croix implantées aux carrefours des routes à l'intérieur de la forêt domaniale.

Cette question des Croix de la Forêt Domaniale doit faire l'objet d'une étude de M. l'Ingénieur de BUYER, Chef du Centre de Gestion de l'Office National des Forêts de FONTAINEBLEAU qui, en liaison avec M. de BERGEVIN, Architecte des Bâtiments de France, envisagera les restaurations et éventuellement, les déplacements des Croix qui s'imposeraient. Tel est le cas de la Croix d'Augas dont le déplacement avait été envisagé à l'occasion d'un projet de rectification de la R.N.5. qui avait été soumis à la Commission Départementale des Sites le 23 Novembre 1967.

Il est décidé qu'une sous-commission composée de M.M. de BUYER, de BERGEVIN, FLON, GOIX, QUEGUINER se rendra sur les lieux le 17 Mars 1969 à 14 h. pour une mise au point de cette étude dont les conclusions seront rapportées devant la prochaine réunion de la Commission des Sites.

P. Le Président :

signé : J. CLAUZEL.

.../...